

A/R

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 PARQUET GENERAL PRES LA COUR CONSTITUTIONNELLE  
 SECRETARIAT  
 Reçu le 10 NOV 2020  
 N° d'Enregistrement  
 République Démocratique du Congo  
**Ministère des Finances**  
 Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)  
 Le Président National de la Délégation Syndicale

COMMUNE DE NGALIEMA  
 SECRETARIAT  
 RECEPTION  
 Reçu le 10 NOV 2020  
 N° d'Enregistrement  
 Par. ANT. UMBA ALIABANDU SYMBE  
 Signature

DG/DGDA/DSN/026/2020

Kinshasa, 10 Novembre 2020

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 PARQUET GENERAL PRES LA COUR DE CASSATION  
 Réceptionné, le 10 NOV 2020  
 Par  
 Signature

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 SERVICE COURRIER  
 17 NOV 2020

- Transmis copie pour information à
- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
  - Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux;
  - Monsieur le Chef de la Maison Civile du Chef de l'Etat;
  - Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature;
  - Monsieur le Premier Président du Conseil d'Etat;
  - Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation;
  - Monsieur le Greffier en Chef du Conseil d'Etat;
  - Monsieur l'Inspecteur Général des Finances;
  - Madame l'Inspecteur Général du Travail;
  - Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Ngaliema;
  - Maître NSWAL, LOBO et Consorts
  - ONGDDH (VSV, AUDF,...)
  - (Tous) à Kinshasa
  - Monsieur le Directeur du BIT / Genève / Suisse.

ACCUSE DE RECEPTION  
 Reçu le 10 NOV 2020  
 N° d'Enreg. : MC. COAT  
 Par. ANT. UMBA ALIABANDU SYMBE  
 Signature

**CAS TRES URGENT**

VILLE DE KINSHASA  
 SECRETARIAT DU CABINET  
 DU GOUVERNEUR  
 COURRIER REÇU  
 DATE : 10 NOV 2020  
 N°  
 PARAPHE

A Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la  
 Ville, Province de Kinshasa  
 Commune de la Gombe

Objet : Sit-in à la résidence privée de Monsieur Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo Président de la République et chef d'Etat, Cité de l'Union Africaine à Ngaliema.  
 Aff.RA.048/1219/CSJ/Conseil d'Etat  
 D.023/10501/PGR/MOP/2005-2010

MINISTRE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DE LA COOPÉRATIVE SOCIALE  
 INSPECTION GÉNÉRALE DE LA TRAVAIL  
 RECEPTION  
 10 NOV 2020  
 Reçu le 10 NOV 2020  
 N° d'Enreg. : 2538  
 Signature

Excellence Monsieur Gouverneur,

Vu ma pétition n°DG/DGDA/DSN/011/2020 DU 04 Septembre 2020 communiquée au Président du Conseil Supérieur de la Magistrature suivant l'article 27 de la constitution, dont copie a été réservée au Président de la République, faisant état de la fraude endémique constatée au sein de l'appareil judiciaire congolais (cote 1).

Faisant suite à ma lettre en annexe n°DG/DGDA/012/2020 du 04 Septembre 2020 adressée à son Excellence Monsieur le Président de la République au sujet de ma demande d'audience, dont copie a été réservée au Procureur Général près la Cour de Cassation et au Conseil Supérieur de la Magistrature, j'organise à partir du mercredi 02 décembre 2020 au regard de l'article 26 de la constitution le Sit-in à la résidence privée de Monsieur le Président de la République pour dénoncer le trafic d'influence et l'inféodation jusqu'à la moelle de Cours et Tribunaux et de Parquets y rattachés, à travers certaines autorités politiques et judiciaires qui ont tiré énormément profit des causes dont référence en marge. (Cotes 2 à 3)

L'utilisation rationnelle des ressources humaines et financières ainsi que le rôle fiscal et économique de la DGDA en dépendent (cahier de revendications des travailleurs de la DGDA), j'invite aussi Son Excellence Monsieur le Président de la République et l'Inspecteur Général des Finances qui me lisent en copie à prendre acte de la présente. J'invite également les ONGDH (V.S.V et AUDF) à se mobiliser par solidarité au tour de cette action pour protéger les intérêts de la République et en particuliers ceux des travailleurs de la DGDA.

Sise : 24, Avenue Bolia, Quartier Matonge, Commune de Kalamu, RDC  
 Téléphone : +243898998121 – 816873218



En effet, je suis empêché de travailler par l'Employeur OFIDA actuelle DGDA qui a utilisé le Parquet près le Tribunal de Grande Instance de la Gombe pour mettre fin à mes fonctions de Représentant du Personnel en m'expulsant de mon poste de travail à la Direction Générale sur base de la réquisition d'information du **29 juillet 2005**, laquelle a été reportée par celle émise jadis par le Procureur Général de la République sous n°289/D.023/10501/PGR/MOP/2010 du **26 mai 2010** dans laquelle ce dernier a ordonné ma réhabilitation, **toujours non exécutée** par les autorités de la DGDA jusqu'à ce jour. La lettre en annexe N°D/032/CAB/LMF/GL/2020 du 18 juillet 2020 avec ses annexes adressée au Procureur Général près la Cour de Cassation par mon conseil **est plus illustrative**.

Par conséquent, Père de famille, je suis privé de mon emploi, de mes salaires, de soins médicaux et d'autres droits légitimes depuis 2005 (15 ans durant) du fait de l'Employeur sur base de la réquisition d'information émise par un Officier du Ministère Public. **Mon état de santé est devenu très précaire**.

Enfin, conformément à la loi organique relative aux manifestations publiques, je vous prie de vous pencher avec une meilleure dose de responsabilité et d'humanisme pour me sécuriser afin que je sois reçu personnellement par Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO Président de la République, Chef de l'Etat, l'**unique façon d'éradiquer le trafic d'influence et l'inféodation du pouvoir judiciaire**.

Espérant que la présente va attirer votre attention, veuillez agréer, **Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville, Province de Kinshasa**, l'expression de mes sentiments patriotiques.

PS : Vos services peuvent me contacter  
au n°0816873218 ou au N°24,  
Q/ Matonge, C/ Kalamu

ILDE LUBAMBA KABEYA

Représentant du Personnel



NTD/KB



Parquet Général près la Cour Constitutionnelle  
Cabinet du Procureur Général

N° 002 /PG.C.CONST/021.6/SEC/2019

**Transmis copie pour information à :**

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à **KINSHASA/GOMBE**

Reçu  
sept 20 2019

Objet : **Fraude endémique au sein de la Magistrature, Cause 048/RA1219/CSJ/Conseil d'Etat**

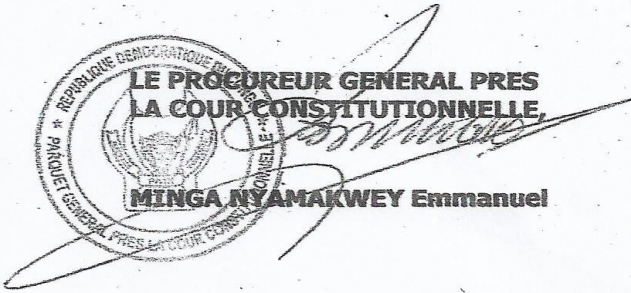
✓ A Monsieur Ilde LUBAMBA KABEYA  
24, Av. Bolia, Q/Matonge  
à **KINSHASA/KALAMU**

**Monsieur,**

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de votre lettre référencée DG/DGDA/DSN/296/2019 du 27 septembre 2019 adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, au sujet de l'objet repris en marge.

A cette occasion, j'aimerais connaître les noms des magistrats que vous mettez en cause et les juridictions ou offices au sein desquels ils prestent.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**LE PROCUREUR GENERAL PRES  
LA COUR CONSTITUTIONNELLE,  
MINGA NYAMAKWEY Emmanuel**